

# LES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS EN EURE ET LOIR

## La séparation des familles

Dès leur arrivée, beaucoup de familles sont séparées. Des femmes et des enfants ont été envoyés dans des départements d'accueil éloignés de la frontière espagnole alors que les maris sont relégués dans des camps à proximité de cette frontière. Des mères ont également perdus leurs enfants dans la migration.

Le regroupement familial est dès lors au cœur des préoccupations de ces réfugiés (mais aussi de l'administration) qui s'évertuent désespérément à retrouver un conjoint ou un enfant.

**1937 : Documents conservés aux archives d'Eure et Loir témoignant du souci des familles de réfugiés de retrouver des membres de leurs familles également réfugiés en France**

**1939 : Le rapprochement familiale au cœur des préoccupations des familles de réfugiés**

Préfecture d'Eure-et-Loir  
 3ème Division  
 Le Bureau  
 Réfugiés espagnols  
 Monsieur le Préfet de l'Eure-et-Loir  
 à Monsieur le Préfet de Calvados

J'ai l'honneur de vous faire connaître que divers réfugiés espagnols réfugiés dans mon département, au camp de Lucé, près Chartres, ont demandé d'être envoyés dans les départements où se trouvent certains membres de leur famille, notamment réfugiés en France et dans les départements voisins.

De sont :

| Demandeurs              | Réfugiés rattachés     |
|-------------------------|------------------------|
| Amatelia Etxe           | Félicie Prada-Parandou |
| Prés Etxe               | Julia Lopez-Puigosa    |
| Dionisia Barrios        | Guadalupe Lopez        |
| Francoise Alcala-Jaquin | Pauline Manabarro      |
|                         | Clara                  |
|                         | María                  |
|                         | María                  |

Je vous serais très obligé de bien vouloir m'indiquer si vos services se trouvent dans votre département et, dans l'affirmative, de me préciser leur adresse exacte.

En ce qui concerne le camp de Lucé, je vous prie de vouloir bien m'indiquer si vos services se trouvent dans votre département et, dans l'affirmative, de me préciser leur adresse exacte.

En ce qui concerne le camp de Lucé, je vous prie de vouloir bien m'indiquer si vos services se trouvent dans votre département et, dans l'affirmative, de me préciser leur adresse exacte.



Source : Archives d'Eure et Loir

Préfecture d'Eure-et-Loir  
 3ème Division  
 Le Bureau  
 Réfugiés espagnols  
 Monsieur le Préfet de l'Eure-et-Loir  
 à Monsieur le Préfet de Calvados

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le M. José Luis ALONSO, réfugié espagnol, 28 ans, célibataire, dans mon département depuis le 20 juin dernier, désire être réuni avec ses parents de : Julia URRUTIA et de ses filles Esperanza, Gloria Rosario y Miron ALONSO, évacuées de Santander le 21 juin 1937 à bord du vapeur anglais "Marion Miller" et débarquées à La Palisse le 24 de même mois.

Je vous serais obligé de vouloir bien m'indiquer si vos services ont été dirigés sur le centre d'hébergement de votre département et, dans l'affirmative, leur adresse exacte.

Pour le Préfet :  
 Le Chef de Service Adjoint

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 DIRECTION GÉNÉRALE  
 SURETÉ NATIONALE  
 COMMISSARIAT SPÉCIAL  
 Réfugiés espagnols

Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire savoir si vous avez des réfugiés espagnols dans votre département.

Noms et prénoms : Les des enfants : Adresse de leur domicile :  
 VILLALBA ALONSO Maria - 18 ans - 10 rue de la République - Chartres  
 VILLALBA ALONSO Luis - 15 ans - 10 rue de la République - Chartres  
 VILLALBA ALONSO Maria - 12 ans - 10 rue de la République - Chartres  
 VILLALBA ALONSO Maria - 10 ans - 10 rue de la République - Chartres  
 VILLALBA ALONSO Maria - 8 ans - 10 rue de la République - Chartres

Chartres le 26 Août 1939  
 Monsieur le préfet de police du département de Eure et Loir

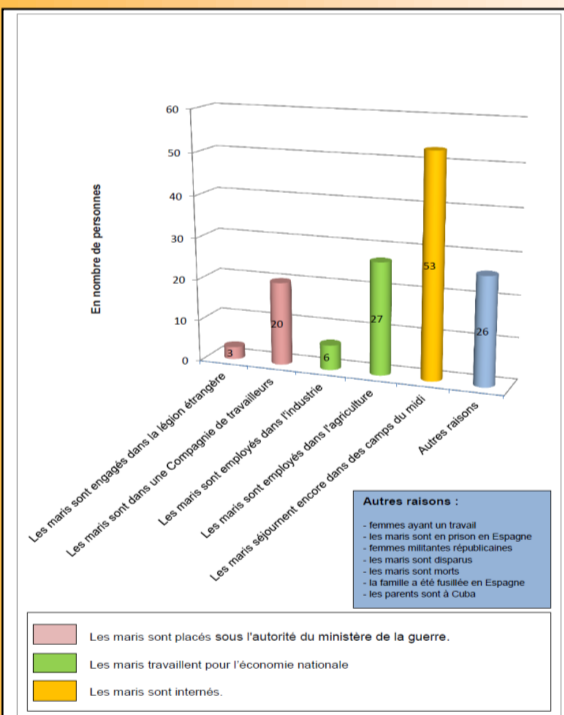
Monsieur : Ce que souhaite M. José Luis ALONSO, réfugié espagnol, est d'être réuni avec sa famille au camp de Chartres (47 Rue de la République) s'adressant à vous avec tout les renseignements nécessaires.

Une fois réuni avec sa famille, il souhaite aller avec sa femme et ses enfants à la recherche de son mari, Antonio Alcala Jaquin, réfugié au camp de Lucé, dans le département de Eure et Loir.

En attendant votre réponse, je vous prie de vouloir bien m'indiquer si vos services se trouvent dans votre département et, dans l'affirmative, leur adresse exacte.

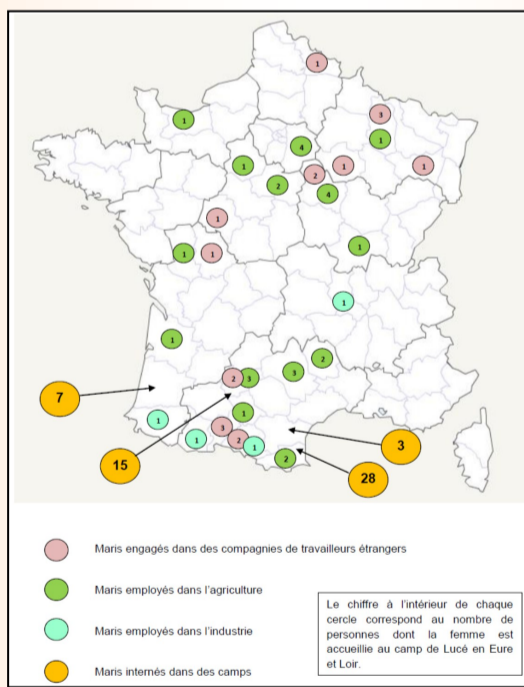
La sollicitante  
 Magdalena Alcala Jaquin

### Situation des femmes espagnoles accueillies au camp de Lucé en 1940



### Répartition en France des maris des femmes réfugiées espagnoles accueillies au camp de Lucé en 1940

#### Situation de ces maris (hors ceux engagés dans l'armée française)



### 1940 : Titre de transport émis par le ministère de l'intérieur en faveur d'une réfugiée espagnole résidant dans le Finistère afin qu'elle rejoigne son mari en Eure et Loir

Réfugiés espagnols  
 REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 TRANSPORTS A DEMI-TARIF  
 DEMANDE DE TRANSPORT  
 POUR UN VOYAGE SIMPLE D'ALLER OU DE RETOUR  
 concernant un indigent.  
 (A valoir dans la limite maximum de huit jours.)

Département de destination du : 10  
 Département de provenance du : 29

Le Préfet du département de Finistère  
 M. le Préfet de l'Eure-et-Loir  
 M. le Préfet de la Seine-et-Marne  
 M. le Préfet de la Seine-et-Oise  
 M. le Préfet de la Seine-et-Saint-Denis  
 M. le Préfet de la Seine-et-Loire  
 M. le Préfet de la Seine-et-Inférieure  
 M. le Préfet de la Seine-et-Porte  
 M. le Préfet de la Seine-et-Normandie  
 M. le Préfet de la Seine-et-Normandie  
 M. le Préfet de la Seine-et-Normandie

Le titre de transport (des départements transportés) sera à la charge de l'Etat.

Source : Archives d'Eure et Loir

### 1939 : Lettre de Victoriana Nunos Fuentes, réfugiée au camp de Lucé, demandant le rapprochement avec son mari interné au camp de Septfonds (Tarn et Garonne)

Monsieur le Préfet de l'Eure-et-Loir  
 Monsieur le Préfet de la Police du camp de Lucé

Je soussignée Victoriana Nunos Fuentes, réfugiée dans le camp de Lucé, près Chartres, vous expose ma situation :

Mon mari a été accueilli au camp de Judes, commune de Septfonds baraque n°31, groupe ferroviaire (Tarn et Garonne), je souhaiterais être réuni avec mon mari, après avoir vérifié les informations, m'accorderiez vous cette demande des que possible ?

Comme nous n'avons pas les moyens économiques pour le trajet, auriez vous l'obligeance de nous obtenir le trajet gratuit pour mon mari jusqu'à la résidence où nous sommes assignés.

Merci, je n'ai pas de doute sur votre bon cœur  
 La sollicitante  
 Victoriana Nunos Fuentes  
 Chartres le 5 Avril 1939

Très cher Monsieur,

Je soussignée Victoriana Nunos Fuentes réfugiée dans le camp de Chartres (Eure et Loir), avec tout le respect que je vous dois, je vous expose ma situation :

Mon mari a été accueilli au camp de Judes, commune de Septfonds baraque n°31, groupe ferroviaire (Tarn et Garonne), je souhaiterais être réuni avec mon mari, après avoir vérifié les informations, m'accorderiez vous cette demande des que possible ?

Comme nous n'avons pas les moyens économiques pour le trajet, auriez vous l'obligeance de nous obtenir le trajet gratuit pour mon mari jusqu'à la résidence où nous sommes assignés.

Merci, je n'ai pas de doute sur votre bon cœur  
 La sollicitante

Victoriana Nunos Fuentes, Chartres le 5 avril 1939

A Monsieur le Préfet de la Police du camp de Lucé

Source : Archives d'Eure et Loir